

SMIRGEOM DU SECTEUR EST DE LA SARTHE COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 3 JUILLET 2015

Date de convocation : 26/06/15 Date d'affichage : 26/06/2015

Nombre de membres : 98 Présents : 62 Pouvoirs : 3 Votants : 65

Le trois juillet deux mille quinze, les délégués du SMIRGEOM du secteur Est de la Sarthe se sont réunis à la salle polyvalente de Bouloire, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ETAIENT PRESENTS:

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CALAISIEN: Jean-Marie RAVE, Pierre MERCIER, André GARIN, Patrick GREMILLON, Valérie BONNEFOI, Joël LHERMITTE, Claudius SALTEL, Claude REZE, Robert DUPAS, Rémi MATRAS et Didier GRANGER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN: Jean-Marie BOUCHE, René COSNARD, Angélique MATHON, Michel FROGER, Roger LECOMTE et Chantal BUIN-CHARTIER.

<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES BRIERES ET DU GESNOIS</u>: André PIGNE, Jean-Paul HUBERT, Jean-Patrick MUSSARD, Hervé THUAUDET, Annie BUSSON, Jean-Claude BOUTTIER, Cyril DESCHAMPS, Michel CHATUDEAU, Patrick VOLTZ et Stéphane LEDRU.

<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE</u>: Michèle LECOMTE, Roland LALAIRE, Régis BREBION, Michel DIVARET, Guy CHEVAUCHER, Annie CHOPLIN, Sophie DESTOUCHES, Philippe GRIGNE, Patrick DE MEYERE, Gérard PARREGE, Christian BLOC, Roland MARCOTTE, Hugues DE VAUPLANE, Michel ODEAU et Roger LEBRETON.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUCE : Claude HERTEREAU, Francis BOUSSION, Jarno ROBIL et Sylvie CHARTIER.

<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE BRAYE</u>: Jacky LEDRU, Dominique COUALLIER, Gérard BROUARD, Jean BOURLIER, Michel DESVEAUX, Olivier DRONNE, Gérard ESNAULT, Joël MONCHATRE et Prosper VADE.

MONDOUBLEAU: Serge RENAULT.
SARGE SUR BRAYE: Alain VIVET

<u>SICTOM DE MONTOIRE-LA CHARTRE</u>: Didier BOUHOURS, Didier CROISSANT, Odile HUPENOIRE-BONHOMME, Gilbert MOYER et Patrick LIBERGE.

<u>POUVOIRS</u>: Patricia EDET donne pouvoir à Michel ODEAU, Michel JACK donne pouvoir à Patrick VOLTZ et François RONCIERE donne pouvoir à Odile HUPENOIRE-BONHOMME.

Constituant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CALAISIEN : Jean AUVRAY et Gérard CHERY.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN : Jean-Luc EPINEAU et Jean-Yves LAUDE.

<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES BRIERES ET DU GESNOIS</u>: Brigitte BOUZEAU, Paul GLINCHE, Cornelis VAN DEN HAM, Michel PRE et Jimmy LEGOT.

<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE</u>: Danièle CHARTRAIN, Christian LANDEAU, Jean-Claude GOUHIER, Jean-Carles GRELIER, Pascal COQUET, Vincent PETIT, Jérémie CANTY, Philippe BROSSIER, Willy PAUVERT, Claudine DIGUET et Patricia EDET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUCE : Gérald DEROUIN, Daniel FOURNY, Claude JUIGNET et Christelle HOYAU.

<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE BRAYE</u>: Michel MERCIER, Jean-Claude LABELLE, Éric BARBIER, Arlette HERISSON Matthias KASER et Nadine MERCIER.

SICTOM DE MONTOIRE-LA CHARTRE: Hervé BINOIS, Jocelyne GOUPY, Janine LARIDANS, Joëlle MESME et François RONCIERE.

Assistaient également : Monique FOURMONT, Sylvie BIGOT, Yves HERRAULT et Hélène LE CONTE

Autres présents : Marie EMONNET et Frédéric QUINTART.

Jean Marie BOUCHE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Michel ODEAU, président, ouvre la séance et remercie la municipalité de Bouloire et présente le compte rendu du conseil syndical du 29/05/15.

Le compte rendu est approuvé avec 1 abstention.

AFFAIRES PRESENTANT UN INTERET COMMUN

I.-Affaires financières

1.Point finances à fin mai

M. Mussard, Vice-Président en charge des finances présente un point finances à fin mai.

(cf : en annexe budget 2015 section fonctionnement et section investissement)

2. Retrait de Champagné : modalités administratives et financières :

- → Suite à un point téléphonique du 09/06/15 avec Mme le STRAT, le dossier n'a pas fortement évolué :
 - A)Les simulations relatives à la partie Actif/passif sont comprises.
 - B)Les frais liés aux compensations financières sortent de la compétence de Mme Le STRAT et sont dirigés vers M. Wicquart, Directeur du pôle environnement
- → Le Mans Métropole pourrait donner un engagement de principe vu les délais et la non présentation en Communauté.
- → Une prise de contact de M. WICQUART sur le plan technique.

3. Négociation des taux d'emprunts :

-Rendez-vous avec la Caisse d'Epargne le 05 juin 2015 : fin de non-recevoir de la Caisse d'Epargne, la seule action menée est de nous confirmer le montant des pénalités de sortie et de nous actualiser 1 ou 2 fois l'an le montant de ces pénalités indexées sur l'Euribor qui est à son niveau le plus bas et qui par conséquent entraîne des pénalités élevées → la seule issue est d'attendre la remontée de l'Euribor pour négocier les pénalités mais en parallèle la remontée des taux risque de nous être défavorable pour le rachat de prêt par autrui.

4.Le Grand Lucé:

Un courrier va être envoyé à la communauté de communes du Grand Lucé.

5. Soutien ECOMOBILIER

6.Soutien Eco Emballage

7. Arcelor Mittal : déblocage des évacuations sous conditions :

« Pour faire suite à notre conversation téléphonique de ce jour, comme convenu avec vous, afin de libérer au plus vite le stock actuel, nous allons organiser des enlèvements de paquets d'acier, au départ du centre de tri d'Ecorpain comme suit :

- Semaine 26 : 2 enlèvements de 28T
- Semaine 27 : 3 enlèvements de 28T

Soit, 140T.

A partir de la semaine 28, nous reprogrammerons de nouveaux enlèvements. »

- →Sur tri obligatoire soit une décote de 37 €/T
- → Chute des cours des ferrailles -> baisse des reprise

Soit une reprise résiduelle de 79 €/T

II.-PERSONNEL

- 1. Annabelle RAHON: absence prolongée jusqu'au 26 juin 2015 inclus.
- 2. Permanences estivales téléphoniques et physiques : les matins de 9h00 à 12h30 et ce pour éviter de recruter du personnel extérieur pendant la période du 01/07/2015 au 31/08/2015. En dehors de ces horaires, le répondeur enregistrera les messages qui seront consultés 2 fois dans l'après-midi pour gérer les urgences.
- 3. <u>Transfert de Mr Fabrice LEFEBVRE</u> (agent d'accueil à la déchèterie de Champagné) au Mans Métropole :

Montant à fin juin 3163.76 €.

AFFAIRES RELATIVES A LA COMPETENCE COLLECTE

III.- AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Nouveau marché de collecte :

Point sur le contrat en cours → réunion le 23/06/15 avec la présence du Responsable d'exploitation Régional.

2. Collecte du plâtre

Problématique sur les tonnages dans les bennes → changement de la benne « cercueil » à trappes latérales par une benne « péniche » à capots coulissants

- → Voir les résultats de l'essai
- → Voir le coût vis-à-vis de l'externalisation des tonnages du Ganotin.

3. Passage en CO,5

- 1) Passage en CODERST 72 le 18 juin 2015 → avis favorable à 100%
- 2) Passage en CODERST 41 le 29 juin 2015 à 15h15

4. <u>Déchetèrie de Montmirail</u>

Prise de RDV en Mairie avec Mr Le Maire Mr DUMUR le 22 juin à 14h00.

5. Calcul des participations, redevance incitative et règlement de collecte

a)<u>Les participations</u> : suite à la commission redevance incitative, un travail sur plusieurs scenarii a été demandé à Pauline pour une présentation à la prochaine commission RI de mi-septembre.

b)La RI et la collecte:

La commission Redevance Incitative qui s'est réunie le 17 juin dernier propose les changements suivants :

→ Faire payer les changements de bacs pour une catégorie supérieure ou inférieure : 30 € / changement et facturation par la Régie du SMIRGEOMES. Seule la dotation initiale sera gratuite. Avec le passage en C0,5 début 2016, il sera laissé 6 mois aux usagers pour « caler » leur volume à la hausse sans facturation du changement.

→ Modification des règlements RI et collecte sur le changement de bac pour catégorie inférieure ou supérieure. Plus de changement au libre choix de l'usager.

Tout changement de bac sera accompagné d'un justificatif : acte de naissance, décès, carte étudiant + copie bail,...

- → Facturation : tout mois entamé est dû (fin de la proratisation).
- → Augmenter le coût des levées supplémentaires.
- → Facturation RI:
 - -Facturation annuelle de droit ou mensuelle (privilégiée)
 - -Nombre de levées du forfait: 16 levées
 - -Un abonnement d'un montant identique :
 - *pour les bacs : quel que soit le volume du bac (80,140...)
 - *pour les sacs : quel que soit le nombre de rouleaux de sacs
 - -Même logique de construction des grilles.

<u>Déchèteries</u>

La commission Déchèteries qui s'est réunie le 18 juin dernier propose les changements suivants :

- •Cartes de déchèterie : facturation 10 € la carte hors cartes défectueuses et carte initiale.
- •Composteurs : actuellement les composteurs sont **mis à disposition** pour 15 €. Il serait judicieux de **vendre** les composteurs qui appartiendraient ainsi aux usagers à prix coûtant soit à 33,05 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, avec 6 abstentions, **ACCEPTE** de modifier les règlements de redevance incitative, de collecte et de déchèterie selon les éléments énumérés ci-dessus.

AFFAIRES RELATIVES A LA COMPETENCE TRAITEMENT

IV.-MARCHES PUBLICS:

1. transport et traitement des encombrants et refus de tri :

Lancement du marché le jeudi 4 juin 2015 pour une réponse le 20/07/2015.

Décomposition de l'Acte Engagement :

Désignation		Quantités mini estimées sur 10 mois en tonnes	Quantités maxi estimées sur 10 mois en tonnes	Prix unitaire en euros HT/ Tonne	Prix total H.T. en euros
Transfert et traitement des déchets :	Transfert des déchets : PU à la tonne	4257	4257	₩	€
	Traitement des déchets : PU à la tonne hors TGAP	4257	5434	€	€
	TGAP : PU à la tonne	4257	5434	€	€

2. <u>Transport et tri des déchets ménagers du SMIRGEOMES et du SICTOM de Montoire –</u> La Chartre

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 11 juin dernier pour le marché «**Transport et tri des déchets ménagers du SMIRGEOMES et du SICTOM de Montoire-la Chartre**, propose de retenir :

La société COVED pour le lot 1 « Transport et tri des tonnages d'emballages excédentaires du SMIRGEOMES » pour un montant de 327 516.75 € TTC sur 18 mois.

La société OURRY pour le lot 2 « Transport des OM et des emballages du SICTOM de Montoire – La Chartre » pour un montant de 185 478.20 € TTC sur 18 mois.

La société SITA pour le lot 3 « Tri des emballages du SICTOM de Montoire – La Chartre » pour un montant de 208 725 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer le marché avec la société COVED pour le lot 1, la société OURRY pour le lot 2 et la société SITA pour le lot 3.

3. Négociation BIOREVA

Rédaction d'un courrier par Maître OILLIC et envoi le 18/06/15.

4. <u>Visite DREAL des déchèteries de Saint Mars le Brière et de Savigné l'Evêque avant le 15 juillet 2015.</u>

5. Cartographie des odeurs :

6. Conclusion

Le SMIRGEOMES (Syndicat MIxte de Réalisation et de Gestion pour l'Elimination des Ordures Ménagères de l'Est Sarthois) assure la gestion d'un centre de tri, de traitement et d'enfouissement de déchets localisé sur la commune d'Ecorpain (72). Afin de répondre aux exigences de son arrêté préfectoral complémentaire du 16 mars 2015, le SMIRGEOMES a sollicité BURGEAP afin de réaliser une étude des odeurs générées par le site.

Sur la base des investigations réalisées le 3 et 4 juin 2015 par 2 experts, cette étude a permis de mettre en évidence :

Sur le site,

- En termes de présence des notes odorantes :
 - Une contribution importante de la note grasse Acide butyrique, très présente sur le site et représentative de l'activité de traitement de déchets (réception et tri des déchets ainsi que compostage),
 - La présence de la note soufrée H₂S, caractéristique des puits de collecte de biogaz,
 - La présence de la note Scatol caractéristique de la lagune n°1,
 - La contribution des notes Isobutyrate d'éthyle et Evernyl.
- En termes d'intensité de perception, les ouvrages les plus odorants sont :
 - les puits de collecte de biogaz.
 - la lagune nº1,
 - la fosse de réception des ordures ménagères (lorsque les portes sont ouvertes).

Dans l'environnement du site.

Les odeurs générées par le site ont été identifiées jusqu'à une distance de 400 m des limites de propriété du site le 3 juin et de 1,2 km le 4 juin 2015. Ces perceptions ont eu lieu par bouffées à l'exception d'un point réalisé en limite de propriété lors du 2nd passage.

Elles se décomposent de la façon suivante :

- Des odeurs de très faibles à faibles intensités associées à la lagune 1 (note Scatol) ont été perçues par bouffées jusqu'à 50 mètres des limites de propriété du site lors des 2 passages,
- Des odeurs de faibles intensités, associées au hall de fermentation/ maturation et/ou du biofiltre (note Evernyl), ont été perques à environ 50 mètres du site,
- Des odeurs de faibles intensités, associées à la note grasse Acide butyrique, ont été perçues à l'ouest du site lors du 2rd passage. Cette note étant représentative d'une grande partie des activités de l'usine, il est difficile d'en dégager une origine précise. Au regard des profils réalisés sur le site, ces odeurs pourraient provenir de l'activité propre du site de traitement de déchets.

Il est à noter que, lors de notre passage sur le site, la torchère permettant de bruler le biogaz de l'alvéole 3.1. n'était pas en fonctionnement standard (arrêts répétés – voir §2.3). Pour autant, les odeurs de biogaz (caractérisées par la note H2S), ne sont pas perçues en dehors des limites de propriété du site.

6. Courrier de la Fédération de pêche

V.COMMUNICATION

1.Rapport annuel du SMIRGEOMES

Vu l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2014 et des documents annexes qui y sont joints,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport annuel 2014 du SMIRGEOMES sur la qualité et le prix du service public d'élimination des ordures ménagères.

2. Bennes ECOMOBILIER:

Réalisation d'un Point presse et incitation à orienter les mobiliers vers les 3 déchèteries équipées → sur Thorigné le 02/07/15 à 10h00.

3. <u>Réalisation d'affiches</u> par le SMIRGEOMES (dépôts des ordures, dépôts sauvages,...) → envoi à toutes les Mairies comme support.





VI.INFORMATIONS DU PRESIDENT

VII.QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du conseil syndical s'achève à 20h30.